



## Communiqué de presse

Montpellier, le 15 juillet 2024

La chambre régionale des comptes Occitanie a procédé au contrôle du nouveau contrat de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées signé le 31 juillet 2023 par la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole avec une société privée.

La collectivité souhaite par ce contrat mettre en œuvre une politique de l'eau à l'échelle du territoire regroupant plusieurs services publics, maîtriser le coût des services de l'eau potable et de l'assainissement pour les usagers et mieux financer les efforts d'investissement à venir.

### ***Des points de fragilité concernant les modalités de passation***

Bien qu'effectué dans le respect des principes généraux de la commande publique et des obligations applicables en matière de passation, le contrat signé porte sur des missions qui, à la date de sa signature, ne relevaient pas de la responsabilité de la communauté urbaine. L'objet du contrat s'en est trouvé fragilisé.

### ***Une diminution du tarif de l'eau à relativiser***

L'économie générale du contrat se caractérise par l'importance du chiffre d'affaires prévisionnel (646 M€) et des travaux concessifs (182 M€) à réaliser sur une durée de douze ans. Le modèle économique repose sur des hypothèses optimistes en matière de progression des assiettes de facturation et donc d'augmentation du nombre d'abonnés et des volumes consommés par abonné.

De 2017 à 2023, le prix de l'eau a augmenté de plus de 10 % dans 33 des 36 communes. Fin 2023, il s'établissait entre 4,08 € et 5,21 € par m<sup>3</sup>. Avec le nouveau contrat, il devrait s'établir à 4,42 € par m<sup>3</sup> (hors le Barcarès). Sur la dernière année, cela correspond à une nouvelle augmentation du prix de l'eau pour neuf des trente-six communes concernées, dont celle de Perpignan. Les tarifs facturés à certaines communes vont diminuer. En revanche, plus de la moitié des abonnés de la CU de Perpignan verra une augmentation de sa facturation.

### ***Un suivi rigoureux de l'exécution du contrat***

Un suivi rigoureux de l'exécution du contrat sera nécessaire compte tenu des contraintes liées à son équilibre économique et du financement d'un plan d'investissement ambitieux prévu par la communauté urbaine.

-----

N'hésitez pas à partager dans vos articles sur le web et sur les réseaux sociaux, le lien vers notre rapport ([cliquez ici](#)), ou vers notre site internet ([cliquez ici](#)), où il se trouve en libre téléchargement.

-----



**Contacts presse : [occitanie-communication@crtc.ccomptes.fr](mailto:occitanie-communication@crtc.ccomptes.fr)**

**T +33 4 34 22 73 00**

Eric Morel [eric.morel@crtc.ccomptes.fr](mailto:eric.morel@crtc.ccomptes.fr)

Caroline Froelig [caroline.froelig@crtc.ccomptes.fr](mailto:caroline.froelig@crtc.ccomptes.fr)

Ferdaos Fassih [ferdaos.fassih@crtc.ccomptes.fr](mailto:ferdaos.fassih@crtc.ccomptes.fr)

CRC Occitanie

500, avenue des Etats du Languedoc – CS 70755

34064 Montpellier cedex 2

[Site internet](#)

